

Association de préfiguration de l'Agence du Sport de l'Aveyron  
Hôtel du Département  
Place Charles de Gaulle  
12007 Rodez

**Procès-verbal des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire  
du 14 décembre 2022  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MASBOU**

Le 14 décembre 2022 à 18h30, les membres de l'association de préfiguration de l'Agence départementale du sport se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire dans le bâtiment du Centre Culturel Départemental, avenue Victor Hugo à Rodez.

**Collège 1 :**

Sont présents les membres suivants :

Monsieur BARBEZANGE Jacques – Trésorier de l'Association - Conseiller Départemental  
Monsieur CABROLIER Hélian - Conseiller Départemental  
Madame GRAL Emilie – Conseillère Départementale  
Monsieur JULIEN Serge - Conseiller Départemental  
Monsieur MASBOU Jean-Pierre – Président de l'Association – Président délégué du Département en charge du Sport  
Madame VIDAL Sarah – Conseillère Départementale

A donné pouvoir :

Madame ABADIE ROQUES Valérie - Conseillère Départementale a donné pouvoir à Monsieur BARBEZANGE Jacques Trésorier de l'Association et Conseiller Départemental  
Monsieur ASSIER Claude - Conseiller Départemental a donné pouvoir à Monsieur MASBOU Jean-Pierre Président de l'Association et Président délégué du Département en charge du Sport  
Madame BAYOL Stéphanie - Conseillère Départementale a donné pouvoir à Madame Sarah VIDAL Conseillère Départementale  
Monsieur CALMELLY Jean-Luc – Président Délégué du Département en charge du Tourisme et de l'Attractivité a donné pouvoir à Monsieur BARBEZANGE Jacques - Trésorier de l'association et Conseiller Départemental  
Monsieur CAUSSE Michel - Conseiller Départemental a donné pouvoir à Monsieur MASBOU Jean-Pierre Président de l'Association et Président délégué du Département en charge du Sport  
Madame GOMBERT Dominique - Conseillère Départementale a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Serge Conseiller Départemental  
Madame PRESNE Christine – Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Aveyron a donné pouvoir à Madame Emilie GRAL Conseillère Départementale

Excusés :

Monsieur VIALA Arnaud - Président du Département de l'Aveyron  
Madame ALIES Monique - Conseillère Départementale  
Madame LAFON Francine - Conseillère Départementale  
Madame MOULY Cathy - Conseillère Départementale  
Monsieur TIEULIE Christian - Conseiller Départemental

## Collège 2 :

Sont présents les membres suivants :

Monsieur CALVET Jean-Marc - Président de la Communauté de Communes du Pays Rignacois

Monsieur ARTUS Michel - Maire de Moyrazès – représentant le Pays Ségali Communauté

Monsieur Benoît GARRIC - Maire de Lanuéjols – Représentant la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens

Monsieur Sébastien CROS – Maire de Saint-Martin de Lenne - Représentant la Communauté de Communes Des Causses à l'Aubrac

A donné pouvoir :

Monsieur BESSIERE Nicolas - Président de la Communauté de Communes Comtal Lot Et Truyère a donné pouvoir à Monsieur GARRIC Benoît

Monsieur DAVID Sébastien Président de la Communauté de Communes Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons a donné pouvoir à Monsieur ARTUS Michel

Monsieur LABORIE Christophe Président de la Communauté de Communes Larzac et Vallées a donné pouvoir à Monsieur ARTUS Michel

Monsieur MARTY François – Vice-Président de l'Association et Président de Decazeville Communauté a donné pouvoir à Monsieur CROS Sébastien

Excusés :

Madame ALIES Monique – Présidente de la Communauté de Communes Mont Rance et Rougier et Conseillère Départementale

Monsieur CANITROT Alexis - Président de la Communauté De Communes de Lévézou-Pareloup

Monsieur CAUSSE Michel – Président de la Communauté De Communes du Réquistanais et Conseiller Départemental

Monsieur DELPECH Michel - Président de la Communauté de Communes Ouest Aveyron Communauté

Madame GAZEL Emmanuelle – Présidente de la Communauté de Communes Millau Grands Causses

Monsieur LABARTHE Vincent – Président de la Communauté de Communes Lot Grand Figeac

Monsieur LACOMBE Jean-Marie - Président de la Communauté de Communes Conques-Marcillac

Monsieur LE MEIGNEN Jean-Eudes - Président de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur

Monsieur MOURIES Jérôme – Président de la Communauté de Communes Muse et Rapses Du Tarn

Monsieur REGOURD Yves - Président de la Communauté de Communes du Pays De Salars

Monsieur TEYSSÉDRE Christian - Président de Rodez Agglomération

Monsieur VALADIER Jean - Président de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène

### Collège 3 :

Sont présents les membres suivants :

Monsieur VIOLETTE-BRAS Didier - Président du Comité Départemental Aéronautique Aveyronnais et du Comité Départemental ULM et représentant du comité de Tir à l'Arc  
Monsieur VACQUIER Nicolas - Président du Comité Départemental d'Athlétisme  
Monsieur ARMENGAUD Xavier - Président du Comité Départemental de Badminton  
Monsieur VIGUIE Philippe - Président du Comité Départemental de Cyclisme  
Monsieur BONNEFOUS Georges - Président du Comité Départemental d'Equitation et de Sports Equestres  
Monsieur BOURDET Pierre - Président du Comité Départemental de Football  
Monsieur BOUE Jean-Luc - Secrétaire Général du Comité Départemental de Handball  
Monsieur BOUZAT Patrick - Président du Comité Départemental de Judo  
Monsieur CAMBOULIVES Alexandre - Président du Comité Départemental de Karaté  
Monsieur LINSTRISEUR Jérôme - Président du Comité Départemental de Motocyclisme  
Madame DOULS Evelyne - Secrétaire de l'Association et Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif  
Monsieur NOGARET Marc - Président du Comité Départemental de Pétanque  
Madame TEULIER Nadine - Présidente du Comité Départemental de Quilles  
Madame SIRVAIN Marie-Thé - Trésorière du Comité Départemental Retraite Sportive  
Monsieur COMBAREL Jean-Yves - représentant le Comité Départemental Rugby  
Madame PIART Anne-Marie - Présidente du Comité Départemental de Spéléologie  
Monsieur CROS Damien - Représentant du Comité Départemental de Sport Adapté  
Monsieur COUPAT Christian - Président du Comité Départemental Sport En Milieu Rural  
Madame COSTES Sylvie - Présidente du Taekwondo  
Madame GIMALAC Marguerite - Présidente du Comité Départemental Tennis  
Monsieur BREFUEL Lionel - Représentant du Comité Départemental Triathlon  
Madame BAILLY Christine - Présidente de l'UGSEL  
Monsieur FAUVEL Laurent - Président de l'USEP  
Monsieur SOPENA Lionel - Vice-Président de l'Association et Directeur de l'UNSS  
Monsieur BELIERES Christian - Représentant du Comité Départemental Vol libre  
Monsieur MORIO Michel - Président du Comité départemental de Volley-Ball

### A donné pouvoir :

Madame ESPINASSE Christel - Présidente du Comité de Basket-ball a donné pouvoir à Monsieur VIOLETTE-BRAS Didier  
Monsieur CLAMENS Claude - Président du Comité Départemental de Cyclotourisme a donné pouvoir à Madame Evelyne DOULS  
Monsieur EVRARD Philippe - Président du Comité Départemental de Golf a donné pouvoir à Monsieur BOURDET Pierre  
Madame NATTES Monique - Représentante du Comité Départemental de gymnastique a donné pouvoir à Madame GIMALAC Marguerite  
Madame MICHALAK Patricia - Présidente du Comité Départemental des Médaillés de La Jeunesse et des Sports a donné pouvoir à Monsieur BOUE Jean-Luc  
Madame Aude CAVAROC - Représentant le comité de Tennis de table a donné pouvoir à Madame Evelyne DOULS  
Monsieur BOURREL Bernard - Président du Comité Départemental de Tir a donné pouvoir à Monsieur CROS Damien

#### Excusés :

Monsieur MARTINO-LAGARDE Antoine - Président du Comité Départemental d'Aviron  
Monsieur MANI Nicolas - Président du Comité Départemental Bouliste  
Monsieur FORET Arnaud - Président du Comité Départemental de canoë Kayak  
Monsieur MOUYSET Benoît - Président du Comité Départemental de Course d'orientation  
Monsieur GARRIGUES Marc - Président du Comité Départemental de Gymnastique Volontaire  
Monsieur PEREZ Gilles - Président du Comité Départemental de Handisport de l'Aveyron  
Monsieur DALMON Bernard - Président du Comité Départemental de Natation  
Monsieur MALJEAN Rodolphe - Président du Comité Départemental de Plongée et Sports Sous-Marins  
Madame FUERTES Geneviève - Présidente du Comité Départemental de Randonnée Pédestre  
Monsieur FLEURET Gilles - Président du Comité Départemental de Rugby à XIII  
Monsieur LEGRAS Thierry - Président du Comité Départemental de Ski  
Madame GERMANE Marie-Claude - Présidente du Comité Départemental de Sports Pour Tous Aveyron  
Monsieur HUBERT Vincent - Président d'UFOLEP

#### Collège 4 :

Sont présents les membres suivants :

Monsieur CONDAT Daniel - Président - Profession Sport et Loisirs Aveyron

#### Excusés :

Monsieur BONFATTO Richard - Chef de Service - Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports  
Madame DUBOIS Fanny - Directrice - Centre Universitaire Jean-François Champollion - Département STAPS  
Monsieur MALARONI Philippe - Directeur - Pôle Enseignement Supérieur - CNAM de Millau

#### Invités présents :

Monsieur Laurent BURGUIERE Directeur  
Madame Nadine MERCADIER Chef de projet  
Monsieur Laurent DUCLOS Chef de projet  
Monsieur Clément PAPET Chef de projet  
Madame Marie-Pierre VIARGUES Chargée de Mission

Le mercredi 14 décembre 2022 à 18 h 30 dans la salle de conférence du Centre Culturel Départemental, les membres de l'Association de Préfiguration se sont réunis en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du président, par mail adressé à chacun d'eux le 29 novembre 2022, ceci conformément aux dispositions statutaires.

## Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par M. Jean-Pierre MASBOU, Président, assisté de Mme Emilie GRAL, désignée Secrétaire de cette séance.

L'assemblée réunissant 55 membres présents ou représentés soit au moins le tiers d'entre eux, celle-ci peut valablement délibérer.

Monsieur MASBOU accueille l'assemblée, il présente Madame DOULS secrétaire de l'Association qui représente le CDOS, Monsieur SOPENA Vice-Président de l'Association qui représente l'UNSS, Monsieur Jacques BARBEZANGE Trésorier de l'Association et Conseiller Départemental et Monsieur Laurent BURGUIERE Directeur de l'Agence du Sport qu'il remercie ainsi que l'ensemble du personnel pour tout le travail accompli. Il remercie aussi les membres présents d'avoir bien voulu participer à cette réunion et excuse le Président Arnaud VIALA qui n'a pas pu être présent, retenu par d'autres obligations puis Monsieur MASBOU expose l'ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités 2021
- Questions diverses

### **I - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

M. le président rappelle qu'il y a un an déjà, nous étions rassemblés pour lancer des bases de travail pour la création de l'Agence du Sport, projet fédérateur de tous les acteurs du territoire. Cette agence, projet phare de la mandature du Département a pour ambition de répondre aux grands enjeux des années à venir : la jeunesse, la santé par le sport, le sport pour tous, .... L'Agence se doit d'être au service des Aveyronnais et de tous les acteurs du sport avec le soutien du Département à travers ses dispositifs d'aide mais aussi des compétences dont elle dispose.

Il précise que s'il a été étudié la possibilité de créer une structure de type Groupement d'Intérêt Public (GIP), les résultats ont conduit à conclure que ce modèle de structure juridique apportait trop de contraintes pour ce projet. Particulièrement il impose un financement proportionnel aux droits de vote, ce qui ne peut s'envisager dans ce projet.

Il propose donc à l'assemblée de conserver l'Association comme étant le socle de l'Agence en faisant évoluer ses statuts.

Il indique que des actions nouvelles vont être lancées et développées selon des méthodes innovantes toujours plus en lien avec les acteurs du sport et acteurs du territoire : « Chacun d'entre vous, sera acteur de ce nouveau projet et force de proposition ».

Fin d'année 2024, début 2025, l'AGENCE devrait pouvoir déménager dans de nouveaux locaux plus adaptés et visibles des aveyronnais au sein du bâtiment Burloup II.

En lien avec le directeur de l'Agence, Laurent BURGUIERE, je vais vous présenter la nouvelle organisation et les grands axes de la politique Sport.

Le Président rappelle le Projet Départemental avec les 9 axes de la politique sportive :

- #1 : Sport des jeunes - Santé par le sport
- #2 : Sport pour tous - Santé par le sport
- #3 : Sport de nature et tourisme
- #4 : Sport et comités sportifs départementaux
- #5 : Sport et évènement
- #6 : Sport et clubs
- #7 : Sport et élite
- #8 : Sport et qualité de vie locale
- #9 : Sport et infrastructures

L'Agence Départementale du Sport se décline en deux entités :

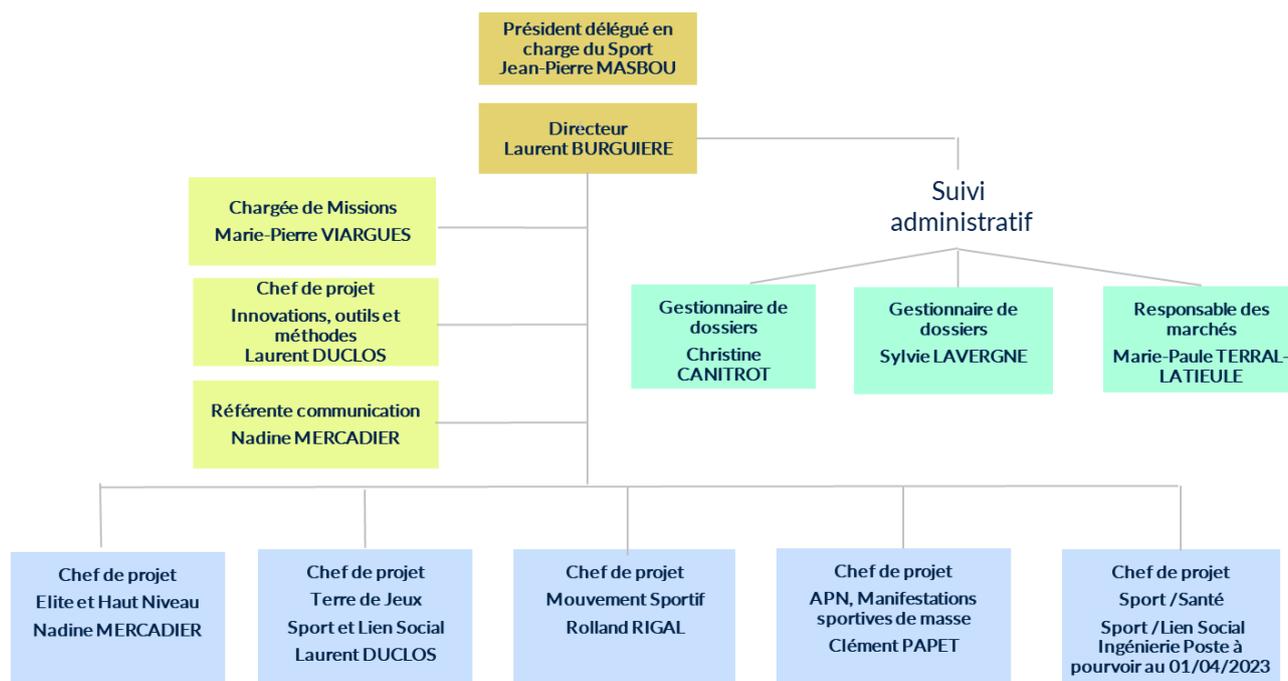
La Direction du Sport avec comme missions principales :

- Verser des subventions, aider les manifestations,
- Mener des actions (cross - raid, ...),
- Proposer de l'ingénierie, des conseils et de l'expertise

Et l'Association AVEYRON SPORT avec pour principales missions :

- Initier des réflexions sur des actions à mener,
- Mener des actions
- Faciliter la relation et les actions transversales entre les acteurs du sport en AVEYRON.

Il présente l'organigramme de la Direction du Sport



## **II RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le Président donne la parole à Laurent BURGUIERE Directeur de l'Agence du Sport. Celui-ci rappelle aux membres de l'assemblée que l'Association de Préfiguration a été constituée en novembre 2021 afin de conduire le projet de création et définir la forme juridique que prendrait la structure définitive. Aujourd'hui comme vient de le rappeler le Président les conclusions de l'étude ont statué sur une forme associative.

Il propose à l'assemblée de leur présenter les actions 2022 prévues ou réalisées à ce jour et celles en cohérence avec le Projet Départemental, qui pourraient voir le jour en 2023.

### **#1 : Sport des jeunes – Santé par le sport**

#### Actions en cours :

- Cross Scolaire organisé en partenariat avec l'UNSS, l'UGSEL, l'USEP, les élèves de STAPS et le Sport adapté : 2 500 jeunes réunis le 23 novembre à Lanuéjols,
- PRIM'AIR Nature organisé en partenariat avec l'USEP et l'UGSEL : découverte des sports de nature (courses d'orientation, randonnée pédestre, tir à l'arc) pour 3 357 élèves,
- Raid Nature Aventure organisé en partenariat avec l'UNSS : 243 lycéens et 603 collégiens ont participé à des épreuves de Canoë, VTT, Laser Run, Course d'orientation, Bike and Run, Trail...),
- Semaine olympique et paralympique organisée en partenariat avec l'UNSS et l'UGSEL, cette année, cette épreuve s'est déroulée autour des pratiques sportives de « mobilité douce » (course à pied, VTT et tir laser) pour 470 collégiens,
- Aide aux déplacements des équipes d'établissements scolaires dans les championnats de France scolaires,
- Aide au fonctionnement du sport scolaire (UNSS, USEP, UGSEL).

#### Nouvelles actions en cohérence avec le projet départemental :

- Sensibilisation au programme santé par le sport pour l'ensemble des actions

### **#2 : Sport pour tous – Santé par le sport**

#### Actions en cours :

- Actions autour de l'appel à projet sport et lien social en partenariat avec le Pôle des Solidarités Humaines du département ouvert aux associations, collectivités et établissements publics. Les dossiers sont à déposer au plus tard le 28/02/2023,
- Actions en lien avec l'appel à projet sur le thème « Sport/Santé » qui a été lancé à l'attention des comités. Pour ceux qui ont déposé un dossier, une réponse leur sera donnée très prochainement.

#### Nouvelles actions en cohérence avec le projet départemental :

- Organisation d'un cross Départemental intergénérationnel,
- Action Santé/Sport en partenariat avec des structures du département déjà engagées,
- Une action autour du vélo, qui pourrait réunir toutes les générations.

### #3 : Sport de nature et tourisme

#### Actions en cours :

- Inscription de circuits de randonnée pédestre au Schéma Départemental des Activités de Pleine Nature,
- Inscription de lieux de pratiques d'activités de Pleine Nature au Schéma Départemental des activités de Pleine Nature,
- Labellisation de sites et d'espaces d'activités de pleine nature,
- Mise en place de panneaux d'information sur l'environnement, ...

#### Nouvelle action en cohérence avec le projet départemental :

Le Département est retenu dans le cadre du projet Outdoorvision.

Monsieur Laurent BURGUIERE donne la parole à Clément PAPET responsable de ce dispositif.

Clément PAPET détaille aux membres de l'assemblée le projet Outdoorvision porté par le Pôle Ressource National des Sports de Nature. Il leur explique que celui-ci consiste à collecter les traces GPS de tous les pratiquants, que ce soit lors de randonnées, de courses à pied, de ski, de vélo, ... Les données sont ensuite traitées et mises en ligne sur la plateforme, ce qui permet de savoir quels sont les sports les plus pratiqués sur certains chemins, les temps de pause, où se situent les aires de départ et d'arrivée des différentes activités, ... Par exemple les données peuvent faire apparaître que sur un sentier de randonnée les marcheurs ne passent pas sur le trajet prévu et font un détour ainsi le problème est analysé et rectifié si nécessaire. Le Département devrait, après avril 2023, passer en partenariat expert, ce qui lui permettra de pouvoir faire bénéficier les différents acteurs du territoire des avantages de ce programme.

Laurent BURGUIERE remercie Clément Papet et reprend la parole avec le défi **N°4 : Sport et comités sportifs départementaux**

#### Actions en cours :

- Contrat d'objectif avec 7 comités : football, rugby, handball, quille, tennis, judo, basket-ball qui visent notamment à développer une dynamique départementale basée sur l'échange,
- Organisation d'une conférence technique autour de la thématique « comment faire revenir les jeunes à la pratique sportive et le bénévolat à l'engagement associatif »,
- Aide au fonctionnement des comités sportifs départementaux,
- Challenge jeunes du Département.

#### Nouvelles actions en cohérence avec le projet départemental :

- Dans le cadre des contrats d'objectifs avec les comités sportifs, ouverture du dispositif à d'autres candidats en révisant les critères d'éligibilité. En effet à partir de maintenant, il faudra disposer de plus de 500 licenciés, 255 jeunes de moins de 18 ans, avoir 5 clubs et l'obligation de bénéficier d'un technicien permanent,
- Organisation de challenges jeunes : vers une ouverture à d'autres comités,
- Nouvelle conférence à programmer sur une thématique à définir avec les comités.

## **#5 : Sport et évènements**

### Action en cours :

Accompagnement des associations organisatrices de manifestations sportives.

### Nouvelles actions en cohérence avec le projet départemental :

- Mise en place d'un projet identitaire autour des quilles de huit qui mêlerait tous les publics,
- Ingénierie : conseils aux demandeurs.

## **#6 : Sport et clubs**

### Action en cours :

Remise des équipements sportifs à 169 clubs de sport individuel pour 2055 jeunes licenciés le samedi 10 décembre à Druelle.

### Nouvelle action en cohérence avec le projet départemental :

Aide pour des déplacements de clubs disposant d'équipes de jeunes.

## **#7 : Sport et élite**

### Actions en cours :

- Partenariat avec le Rodez Aveyron Football avec notamment l'organisation des mercredis du foot,
- Aide au fonctionnement des clubs de haut niveau,
- Aide bonifiée aux clubs de haut niveau de sports collectifs et individuels pour l'engagement d'équipes ou groupes de jeunes en championnats de France.

### Nouvelles actions en cohérence avec le projet départemental :

- Bourse pour les athlètes participant aux Jeux Olympiques et Paralympiques,
- Bourse individuelle pour les sportifs de haut niveau toute fédération y compris handisport,
- Primes aux podiums et titres pour les sportifs médaillés en 2022.

Laurent BURGUIERE donne la parole à Nadine MERCADIER, responsable du dispositif Haut Niveau qui précise les trois nouveaux dispositifs que le Département a souhaité mettre en place.

D'une part une bourse pour accompagner les sportifs olympiques et paralympiques dès leur phase de préparation, celle-ci devrait être mise en place dès le mois de janvier afin de les aider dans la prise en charge des frais de leurs futures compétitions.

Concernant la bourse individuelle, celle-ci va permettre de reconnaître et valoriser les sportifs de très haut niveau dans le Département, dans toutes les disciplines et de les accompagner dans leur parcours.

Et pour finir une prime permettant de valoriser les sportifs qui obtiennent des podiums ou des titres sur des compétitions nationales et internationales.

Elle précise que ces différents dispositifs seront mis en ligne sur le site web du département afin que les sportifs puissent poser leur candidature.

Laurent BURGUIERE remercie Nadine MERCADIER et continue son exposé avec le défi **8 : Sport et qualité de vie locale**

Action en cours :

Aide à la prise de licence sportive scolaire pour les élèves de 6<sup>e</sup>.

Nouvelle action en cohérence avec le projet départemental :

Aide aux collectivités aveyronnaises labellisées « Terre de jeux 2024 ».

Laurent BURGUIERE donne la parole à Laurent DUCLOS responsable de ce dispositif. Laurent DUCLOS explique aux membres de l'assemblée que le Département possède le label « Terre de jeux 2024 » depuis le 13/01/2020 et que la Direction du Sport a travaillé au développement d'un certain nombre d'actions et dispositifs sur cette thématique ces 2 dernières années. Il précise que ce label sert en premier lieu à promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques à travers des événements tels que la Semaine Olympique et Paralympique ou la Journée Olympique et Paralympique.

Ce label a aussi pour vocation d'inciter les Français à la pratique physique, et le dispositif départemental d'aide à la prise de licence sportive scolaire pour les élèves de 6<sup>ème</sup> a été créé en ce sens.

Enfin, il s'agit d'un outil d'animation des territoires, et à ce titre, le Département a mis en place 2 dispositifs d'accompagnement de la vingtaine de collectivités aveyronnaises labellisées « Terre de jeux 2024 » :

- Un dispositif d'accompagnement financier d'une part, pour les collectivités de grandes dimensions ou celles qui s'appuient sur un tissu associatif important et sont en mesure de monter de l'événementiel, qu'il s'agisse d'animation(s) sportive(s) ou de manifestation(s) autour de la thématique olympique,
- Un dispositif d'accompagnement technique d'autre part, pour les communes de plus petite dimension, dotées d'un tissu associatif peu fourni, afin de les accompagner dans le montage d'animation(s) sportive(s) à destination de leur population, en s'appuyant sur l'association Profession Sport et Loisirs Aveyron pour ce qui concerne l'encadrement de ces animations. Outre l'accompagnement en ingénierie, le dispositif comprend également une aide financière à la réalisation du projet.

Les collectivités labellisées recevront très prochainement une communication à ce sujet mais il est d'ores et déjà possible de prendre contact avec Laurent DUCLOS pour de plus amples informations.

Laurent BURGUIERE remercie Laurent DUCLOS et reprend la présentation avec le défi **9 : Sport et Infrastructures**

Actions en cours :

Dossiers transversaux en partenariat avec Aveyron Ingénierie :

- Commune de Castelnau de Mandailles : réhabilitation d'un complexe sportif,
- Commune de Cornus réaménagement d'un temple protestant en salle d'exposition et terrain de pétanque,
- Commune de Pont-de-Salars réhabilitation de la plage des Rousselleries et développement des activités de pleine nature...

Jean-Pierre MASBOU remercie Laurent BURGUIERE pour cet exposé. Il insiste sur le fait que l'aide et les actions initiées par la Direction du Sport s'adressent autant aux sportifs de haut niveau qu'aux clubs amateurs. Il prend l'exemple que vient d'évoquer Laurent DUCLOS pour l'aide à la licence des élèves de 6<sup>ème</sup> permettant à tous les enfants de faire du sport. Il précise l'axe d'aide sur les déplacements qui se justifie encore davantage depuis l'augmentation du carburant. Il précise que l'accent va être porté sur des sports populaires qui toucheront tous les publics comme le vélo ou les quilles de huit.

Monsieur Jean-Pierre MASBOU donne lecture de la première résolution aux membres de l'Assemblée Générale :

« Les membres de l'Assemblée Générale sont appelés à se prononcer sur l'approbation du rapport moral du Président et du rapport d'activités 2021 ».

Aucune remarque n'étant enregistrée la résolution est votée à l'unanimité soit 55 voix pour.

### III QUESTIONS DIVERSES

Nicolas VAQUIER élu sur la commune de Luc Primaube, agriculteur, président du comité départemental d'athlétisme aveyronnais et pratiquant de course à pied, de vélo, de duathlon, pose une question sur le cross départemental : « je voudrais savoir quelles sont les conditions, les règles de participation au cross pour les élèves et les étudiants. Je souhaiterais aussi connaître la signification des acronymes UNSS, USEP, UGSEL. Une remarque pour finir, vous avez évoqué un cross intergénérationnel, je trouve l'idée intéressante et nous sommes prêts le comité d'athlétisme à vous aider ».

Laurent BURGUIERE donne les critères de participation au cross départemental en précisant qu'il faut disposer d'une licence de sport scolaire UNSS, UGSEL et USEP ou de Sport Adapté.

Il donne ensuite la signification des différents acronymes :

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

UGSEL : Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre

Lionel SOPENA précise que sur les conditions de course le règlement qui est appliqué est issu des normes scolaires qui sont déclarées au niveau national en relation avec la Fédération Française Athlétisme où les distances de courses données tiennent compte de l'évolution des jeunes dans l'année.

Nicolas VAQUIER s'excuse de ne pas avoir pu assister au cross départemental organisé à Lanuejols et remercie le président pour son invitation. Il précise que le dossier avait bien été soumis au comité d'athlétisme pour validation.

Jean-Pierre MASBOU remercie Nicolas VAQUIER et propose de passer à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Les deux conditions du quorum sont vérifiées : 1/3 des membres présents ou représentés avec 55 présents ou représentés et la participation de 11 membres présents ou représentés du collège 1. La séance peut démarrer.

Jean-Pierre MASBOU propose à Émilie GRAL, qui accepte, de poursuivre en qualité de secrétaire de séance. Il en profite pour présenter Émilie GRAL, Conseillère Départementale et sportive aveyronnaise de haut niveau. Il la remercie aussi pour son intervention de la semaine passée où devant de nombreux sportifs, elle a retracé sa carrière sportive en abordant son vécu, son expérience, son parcours... Il précise que de par son expérience et ses compétences, elle va pouvoir aider l'association à construire et mettre en œuvre ses actions.

Puis Jean-Pierre MASBOU procède à la lecture de l'Ordre du jour :

- Modifications des statuts
- Election du Conseil Administration

Il aborde le point modification des statuts et précise que pour faire suite à ce qui vient d'être évoqué, il propose de procéder à la modification des statuts permettant de faire évoluer l'association de préfiguration.

Il propose aux membres de l'assemblée que pour l'année à venir l'association puisse fonctionner avec les membres du Conseil d'administration élus en novembre 2021, ce qui permettrait à cette équipe n'ayant jamais pu participer au fonctionnement de l'association de pouvoir travailler et réfléchir ensemble sur la mise en place des nouvelles actions.

### I/ Modifications des statuts

Un tableau est projeté et commenté par Jean-Pierre MASBOU faisant ressortir les modifications apportées aux statuts pour faire évoluer l'association.

ASSOCIATION DE PREFIGURATION	ASSOCIATION AVEYRON SPORT
<p><b>Article 1 : Constitution et dénomination</b></p> <p>Il est constitué, par accord entre les personnes morales adhérentes, une Association de préfiguration, dénommée : « <b>Association de Préfiguration de l'Agence du Sport de l'AVEYRON</b> ».</p>	<p><b>Article 1 - Constitution et dénomination</b></p> <p>Il est constitué, par accord entre les personnes morales adhérentes, <i>une Association</i> dénommée : « <b>Association AVEYRON SPORT</b> ».</p>

## Article 2 – Composition

L'Association rassemble des personnes morales de droit public et de droit privé regroupées en 4 collèges:

- Collège 1 : Conseil départemental de l'Aveyron
- Collège 2 : des territoires regroupant les communes et EPCI à fiscalité propre
- Collège 3 : mouvement sportif regroupant les acteurs associatifs dans le domaine du sport œuvrant à l'échelon départemental
- Collège 4 : partenaires associés

Inchangé

## Article 3 - Objet

L'Association de préfiguration a pour objet de conduire le projet de création d'une Agence départementale du Sport de l'AVEYRON, qui pourrait prendre la forme de groupement d'intérêt public, et qui visera les enjeux d'identité, d'attractivité, de modernité, et également de « sport santé », sport et handicap, éducation, et de lien social.

La construction de cette Agence départementale du Sport devra être guidée par les objectifs suivants :

- Apporter une vision moderne de la politique sport
- Construire une politique Sport pour tous, en pratique collective et individuelle, pour tous âges et tous niveaux, encadrants et pratiquants
- Définir une stratégie en fonction des publics cibles
- Etre un pôle ressources ; établir une transversalité entre les acteurs du sport en AVEYRON, qu'ils soient publics ou privés.

Elle devra apporter aux acteurs et aux territoires un espace de concertation, de réflexion, être dans l'accompagnement, l'animation et la coordination.

## Article 3 - Objet

L'Association AVEYRON SPORT a pour objet de soutenir et promouvoir le développement de la politique sportive départementale, de mener des réflexions, des actions et de contribuer au rayonnement et au développement de toutes les disciplines sportives du Département.

Pour ce faire, l'association a pour fonctions :

- D'apporter une vision moderne de la politique sport sur le territoire aveyronnais,
- D'initier des réflexions sur des actions à mener,
- De soutenir les acteurs sportifs,
- De mener des actions nécessaires au bon fonctionnement de l'association et à la valorisation du sport aveyronnais et à terme devenir un véritable pôle ressource,
- De faciliter la relation et les actions transversales entre les acteurs du sport en AVEYRON.

Elle devra soutenir les acteurs du territoire dans la concertation, la réflexion, l'accompagnement.

<p><b>Article 4 - La durée</b></p> <p>L'Association de préfiguration est constituée pour la durée nécessaire à la création de la structure définitive, porteuse de l'Agence du Sport, envisagée sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).</p>	<p><b>Article 4 - La durée</b></p> <p>L'Association est créée pour une durée illimitée.</p>
<p><b>Article 5 - Le siège de l'Association</b></p> <p>Le siège est situé à l'Hôtel du Département à RODEZ.</p> <p>Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Conseil d'Administration. Les réunions de l'Association de préfiguration se tiennent au siège ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres.</p>	<p>Inchangé</p>
<p><b>Article 6 : Assemblée Générale</b></p> <p>L'Assemblée Générale réunit tous les membres de l'Association.</p> <p>Le Département de l'Aveyron est représenté par 18 conseillers départementaux, les autres membres sont représentés, chacun, par un délégué qu'ils désignent en leur sein selon les règles qui leur sont propres.</p> <p>En cas de vacance, il est procédé, par l'organisme représenté et dans un délai raisonnable, à la désignation d'un remplaçant.</p> <p>L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président. Elle peut en outre, être réunie toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Les membres des collèges 1, 2 et 3 ont voix délibérative et les décisions s'imposent à tous.</p> <p>Les partenaires associés dans le collège 4 ont voix consultative.</p> <p>Chaque représentant dispose d'une voix. En cas d'empêchement, tout membre de l'Association peut se faire représenter par un autre membre appartenant au même collège : chaque membre peut disposer de deux pouvoirs.</p> <p>Le vote des décisions s'effectue par collège, selon la pondération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Collège Conseil départemental : 50%</li> <li>⇒ Collège des territoires : 20%</li> <li>⇒ Collège du mouvement sportif : 30%</li> </ul>	<p>Inchangé</p>

### **Article 6-1 : Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire entend et vote le rapport sur la gestion, la situation financière et morale de l'Association.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer sur première convocation que si le tiers au moins des membres sont présents ou représentés.

A défaut, l'assemblée est convoquée à nouveau sur le même ordre du jour par le Président et peut cette fois délibérer quel que soit le nombre des représentants présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire devront, pour être adoptées, obtenir la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, la voix du Président de l'Association est prépondérante.

### **Article 6-2 : Assemblée Générale Extraordinaire**

Si besoin est, ou sur demande des deux tiers des membres, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Une Assemblée Générale Extraordinaire doit être réunie pour toute modification des statuts (à l'exclusion toutefois du transfert du siège social qui est modifié par le Conseil d'Administration), dissolution de l'Association, la liquidation ou union avec d'autres organismes poursuivant un but analogue.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer qu'à une double condition :

- Si le tiers au moins des membres sont présents ou représentés
- Et si la moitié au moins des membres du collège n°1 sont présents ou représentés

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée une seconde fois et les décisions sont prises quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire devront obtenir simultanément :

- La majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés
- La moitié des voix des représentants du collège 1

## Article 7 – Le Conseil d'Administration

### Article 7-1 - Composition :

L'Association de préfiguration est administrée par un Conseil d'Administration, composé des représentants des 4 collèges composant l'assemblée générale.

- Collège 1 : 10 représentants
- Collège 2 : 4 représentants
- Collège 3 : 6 représentants
- Collège 4 : 2 représentants

### Article 7-2 – Modalités de désignation au sein du Conseil d'Administration

Pour le collège 1, la délibération du Conseil départemental désignant ses représentants mentionne ceux qui seront appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration.

Pour les autres collèges, la désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration se fait par un vote, au sein de chaque collège, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit. A égalité des suffrages au 3<sup>ème</sup> tour, c'est le candidat le plus jeune qui est élu.

### Article 7-3 – Modalités de vote, quorum et pouvoir

- **Modalités de convocation et vote du Conseil d'Administration :**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président. Il peut également se réunir à la demande du tiers des représentants du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'Administration est convoqué au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, par courrier simple.

Le vote des décisions s'effectue par collège, selon la pondération suivante :

- ⇒ Collège Conseil départemental : 50%
- ⇒ Collège des communes et communautés de communes : 20%
- ⇒ Collège du mouvement sportif : 30%

### Article 7-1 - Composition :

L'Association de préfiguration est administrée par un Conseil d'Administration, composé des représentants des 4 collèges composant l'assemblée générale.

- Collège 1 : 10 représentants
- Collège 2 : 4 représentants
- Collège 3 : 6 représentants
- Collège 4 : 2 représentants

Au sein desquels, il sera souhaitable de respecter la parité chaque fois que cela sera possible.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président. Il peut également se réunir à la demande du tiers des représentants du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le vote du budget est adopté à l'unanimité ; les autres décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Les partenaires associés dans le collège 4 ont voix consultative.

- **Quorum :**

Le Conseil d'Administration n'est réuni valablement pour prendre des décisions que si le quorum correspondant à la moitié plus un des représentants présents ou représentés est atteint.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est de nouveau convoqué dans un délai de quinze jours, et la réunion sera valable quel que soit le nombre de présents, sans condition de quorum.

- **Pouvoir :**

Au sein d'un même collège, un représentant empêché d'assister à une séance peut donner pouvoir en son nom, par écrit et signé, à un autre délégué de son choix.

#### **Article 7-4 – Attributions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a compétence pour délibérer sur tous les points qui ne relèvent pas des compétences de l'Assemblée Générale.

## **Article 8 – Le Bureau**

### **Article 8- 1- composition**

Le Conseil d'Administration élit en son sein un bureau composé de 5 membres, dont le Président et 2 Vice-présidents, un trésorier et un secrétaire. Le Président, comme les autres membres du bureau, sont élus par le Conseil d'Administration. Les collèges 2 et 3 devront disposer d'un vice-président.

Chaque membre du Bureau est détenteur d'une seule voix. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du Conseil d'Administration

### **Article 8- 2- attributions**

Le Bureau assure la gestion et l'administration de l'Association en fonction des délégations qu'il a reçues par délibération du Conseil d'Administration. En dehors de ces délégations, le Bureau est un lieu de préparation des décisions du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des représentants présents ou représentés.

### **Le Président**

Le Président est l'organe exécutif du Conseil d'Administration, et à ce titre :

- Convoque aux séances de l'Assemblée générale, du Conseil d'Administration et du Bureau
- Dirige les débats et contrôle les votes
- Prépare le budget
- Prépare et exécute les délibérations du Conseil d'Administration
- Est chargé, sous le contrôle du Conseil d'Administration, de la gestion des biens de l'Association
- Ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de l'Association
- Accepte les dons et legs
- Est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du Bureau. Il rend compte à la plus proche réunion du Conseil d'Administration des décisions intervenues dans le cadre de ses délégations.
- Représente le Conseil d'Administration en justice

Inchangé

Le Président pourra percevoir une rémunération dont le principe et le montant seront fixés par délibération du Conseil d'Administration.

#### **Le Trésorier**

Le Trésorier assure le suivi et le contrôle des comptes de l'Association. Il tient ou fait tenir une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur sa gestion. Il établit ou participe à l'établissement du rapport annuel sur les comptes.

#### **Le Secrétaire**

Le Secrétaire établit ou fait établir sous son contrôle les procès-verbaux des délibérations du bureau et du Conseil d'Administration. Il tient ou fait tenir les registres de l'Association et contrôle la tenue du registre spécial.

### **Article 9- Budget de l'Association de préfiguration**

#### **Recettes**

Les recettes de l'Association d'émergence comprennent notamment :

- Les subventions obtenues
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par l'Association
- Le produit des emprunts
- Le produit des dons et legs, du revenu des biens meubles ou immeubles de l'Association,
- De façon générale, toutes ressources permises par la réglementation applicable

#### **Dépenses**

L'Association de préfiguration pourvoit sur son budget aux dépenses nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. Le Conseil d'Administration vote, chaque année, le budget de l'Association.

Inchangé

<p><b>Article 10 – Contributions des membres</b></p> <p>L'Association de préfiguration devra rechercher, prioritairement auprès de ses membres une mutualisation de moyens, pour mettre en œuvre son objet.</p> <p>Le Conseil départemental apportera, par subvention, une contribution permettant de pourvoir aux dépenses inscrites au budget, sur la base d'une convention d'objectifs.</p>	<p>Inchangé</p>
<p><b>Article 11 – Evolution de l'Association vers la structure définitive</b></p> <p>L'Association de préfiguration se donne pour objectif de créer la structure porteuse de l'Agence départementale du Sport de l'Aveyron dans un délai de 10 mois à compter de sa création.</p>	<p>Supprimé</p>
<p><b>Article 12- Adhésion et retrait d'un membre</b></p> <p><b>Article 12- 1 – Adhésion d'un membre</b></p> <p>Toute adhésion est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la personne morale qui souhaite adhérer et du Conseil d'Administration de l'Association.</p> <p><b>Article 12- 2 – Retrait d'un membre</b></p> <p>Tout membre peut faire valoir son droit au retrait de l'Association de préfiguration après en avoir informé le Président par un courrier auquel est joint la délibération portant décision de retrait.</p> <p>L'acceptation de retrait est soumise à la décision du Conseil d'Administration. Le retrait effectif prend effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'approbation du Conseil d'Administration.</p>	<p>Inchangé</p>
<p><b>Article 13 - Dissolution</b></p> <p>L'Association de préfiguration peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions prévues par l'article 6.2.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe les conditions de la dissolution et désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés des opérations de liquidation de l'Association, selon les conditions posées par l'assemblée générale extraordinaire.</p> <p>L'Association de préfiguration sera dissoute de plein droit, à la date de création de la structure porteuse de</p>	<p>Article 13 : Dissolution</p> <p>L'Association de préfiguration peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions prévues par l'article 6.2.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe les conditions de la dissolution et désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés des opérations de liquidation de l'Association, selon les conditions posées par l'assemblée générale extraordinaire.</p>

l'Agence départementale du Sport de l'Aveyron et l'ensemble de son actif et passif sera dévolu à cette structure.	
<b>Article 14 – Modifications statutaires</b> Les modifications statutaires sont adoptées à la majorité des 2/3 des représentants présents ou représentés.	Inchangé mais devient article 13
<b>Article 15 – Règlement intérieur</b> Un règlement intérieur pourra être adopté afin de préciser tous les points d'organisation non prévus dans les statuts.	Inchangé mais devient article 14

Monsieur Jacques BARBEZANGE prend la parole après que le Président ait évoqué l'objet de l'association : « l'objet est important, nous ne sommes plus dans la préfiguration d'une Agence mais dans la construction d'une association avec un contenu. Globalement c'est ce qui avait été prévu dans les missions de la future Agence. On reconduit et on reconstruit par rapport à un thème. C'est une sémantique et quelque part une façon de travailler qui sera différente, quel que soit le statut, quelle que soit l'organisation, l'objectif c'est l'envie que l'on a de faire avancer le projet, de faire évoluer le sport. Un point important par rapport à la composition, je trouve intéressant d'ouvrir la réflexion car c'est un changement fondamental. Auparavant la politique sportive du Département s'appuyait sur une commission sport composée de conseillers départementaux qui avaient le mérite de travailler sur un sujet, de faire des propositions, d'évaluer un budget, de distribuer des financements. Aujourd'hui sortir de ce seul schéma est important, car la politique sportive doit être réfléchi et proposée par tous en faisant participer des présidents, des entraîneurs, des anciens sportifs, .... Comme l'a précisé le président, l'important c'est que l'on va brasser beaucoup plus large et s'appuyer sur vos compétences pour nourrir cette réflexion, cette envie de s'appuyer sur une vie sportive dynamique. Elle existe déjà, mais je pense qu'il y a encore beaucoup à faire, à dynamiser, à créer, à organiser et c'est un enjeu important. Voilà tout ce qui ressort dans l'objet de cette association. On part sur une proposition de continuité mais c'est nous qui ferons évoluer ses statuts, son objet et qui au fil du temps arriverons à construire quelque chose de productif et d'efficace, c'est l'enjeu majeur ».

Le Président remercie Jacques BARBEZANGE et continue la lecture du tableau.

Monsieur Jean-Luc BOUE intervient pour relever qu'à aucun moment la parité au sein des collèges des dirigeants n'a été abordée.

- Le président confirme que celle-ci est respectée au sein du collège 1 constitué des conseillers départementaux,
- Madame DOULS stipule qu'au sein du collège 3, idem la parité est respectée, puisque 3 hommes et 3 femmes siègent.
- Par contre, en ce qui concerne le collège 2 les présidents des communautés, Monsieur MASBOU précise qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus d'hommes élus que de femmes et là nous ne sommes pas décisionnaires.

Monsieur Jean-Luc BOUE demande qu'il soit porté dans les statuts le fait de vouloir tendre vers la parité.

Le président termine la lecture du tableau et précise que le changement le plus important dans cette évolution des statuts réside dans l'objet social. Il demande ensuite s'il y a d'autres questions ou remarques.

Aucune remarque n'étant enregistrée, il donne lecture des deux résolutions :

- Les membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du président, sont appelés à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts.
- L'Assemblée confère tout pouvoir à son Président pour effectuer toutes les formalités légales et réglementaires quant à la modification des statuts.

Ces deux résolutions sont adoptées à l'unanimité : soit 55 voix des membres présents ou représentés pour comprenant au moins la moitié des voix des membres présents ou représentés du collège 1.

## **II/ Election du Conseil d'Administration**

Il est décidé à l'unanimité de ne pas revoter un nouveau conseil d'Administration.

Le président propose la résolution suivante :

Les membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire, sont appelés à se prononcer sur la continuité du Conseil d'administration élu lors de la séance du 20/11/2021 dans le cadre de l'Association de préfiguration.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité soit 55 voix pour avec la moitié des voix des membres présents ou représentés du collège 1.

Le président conclut la réunion en précisant que le 31 janvier se tiendra le premier Conseil d'Administration de l'association AVEYRON SPORT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50. Le président invite l'ensemble des participants à se retrouver autour d'un apéritif dinatoire.